

(N° 34.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1897-1898.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1898.

(Voir les n^{os} 102, IV, session de 1896-1897, 3, IV, 59, 70 et 89,
session de 1897-1898, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1898 est fixé :

1 ^o Pour le service ordinaire, à la somme de vingt et un millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent dix francs fr.	21,788,610 »
2 ^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante fr.	691,250 »

Ensemble à vingt-deux millions quatre cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante francs. . . . fr. 22,479,860 »
conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 4 mars 1898.

Les Secrétaires,
JULES DE BORCHGRAVE.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
B^{on} GEORGES SNOY.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1898

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
Première section. — Service ordinaire.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	582,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	480,000 »		
3	Matériel	70,000 »		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	2,000 »		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger.	9,000 »		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> — Personnel	275,620 »	6,154,780 »	
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles (y compris 800 francs en charge temporaire)	8,000 »		
8	<i>Cours d'appel.</i> — Personnel	1,121,920 »		
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.	43,500 »		
10	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> — Personnel . . .	2,490,500 »		
11	— — — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles . . .	215,000 »		
12	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> — Personnel	1,825,440 »		
13	— — — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.	125,000 »		
14	Indemnité supplémentaire pour frais de greffe dans les cours, les tribunaux et les justices de paix	50,000 »		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
15	<i>Cour militaire.</i> — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général	19,000 »		68,330 »
16	— Matériel	1,300 »		
17	Auditeurs militaires et anciens prévôts	43,700 »		
18	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	4,330 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
19	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Credit non limitatif.</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	4,500,000 »	4,513,300 »
20	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels	1,000 »	
21	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,300 »	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
22	Construction, réparation et entretien de locaux — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000 »	107,000 »
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
25	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	290,000 »	524,000 »
24	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires.	200,000 »	
23	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel (<i>y compris une somme de 7,300 francs en charge extraordinaire et temporaire</i>).	15,000 »	
26	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique	11,000 »	
27	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 »	
CHAPITRE VII.			
PENSIONS ET SECOURS.			
28	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	20,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
29	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	9,000 »	57,000 »
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . .	4,000 »	
31	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	4,000 »	
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
52	Clergé supérieur du culte catholique	285,000 »	5,553,200 »
53	Clergé inférieur du culte catholique	4,500,000 »	
54	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	600,000 »	
55	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	83,200 »	
56	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 »	
57	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	18,000 »	
58	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 »	
59	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
40	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 »	
41	Secours à des ministres des cultes.	50,000 »	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
<i>SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
42	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	2,745,000 »	
45	Subsides a) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^e pour secours à des aliénés indigents; — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés	100,000 »	
44	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	4,461,000 »
	<i>SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements	555,000 »	
46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble.	1,005,000 »	
47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000 »	
48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	
	CHAPITRE X.		
	PRISONS.		
49	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	990,000 »	
50	Salaires des détenus	160,000 »	
51	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	22,000 »	
52	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	13,000 »	
53	Traitements des fonctionnaires et employés	1,235,000 »	
54	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés	9,000 »	2,664,000 »
55	Frais d'impression et de bureau (y compris 20,000 francs en charge temporaire)	30,000 »	
56	Patronage des condamnés libérés	30,000 »	
57	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	175,000 »	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
58	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XII.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . .	48,000 »	64,000 »
60	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000 »	
	TOTAL . . . fr.		21,788,610 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
61	Constructions à l'asile d'aliénées de Mons et remboursement de sommes dues à la corporation fermière	150,000 »	691,250 »
62	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1 ^{re} annuité)	100,000 »	
63	Travaux d'agrandissement aux Écoles de bienfaisance de l'État . . .	245,250 »	
64	Installation de l'éclairage électrique à l'École de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'École de bienfaisance de Namur	44,000 »	
65	Construction d'une nouvelle infirmerie à la prison secondaire de Gand. — Achèvement	2,000 »	
66	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout et à Nivelles. — Achat de terrains. — Plaus. — Premiers travaux de construction. — Désaffectation de la prison des femmes, à Bruxelles, et appropriation de cet établissement en une prison pour prévenus civils (hommes). — Aménagement d'une prison pour femmes dans une partie des bâtiments de la prison de la rue des Minimes . . .	150,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.		